

POLITIQUE

redaction@sonapresse.com



Communiqué final du Conseil des ministres



Le jeudi 10 mars 2022, sous la Très Haute Présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni dès 11h au Palais de la Présidence de la République.

Ouvrant la session dudit Conseil, le Président de la République, Chef de l'Etat, a adressé ses vives félicitations à l'ensemble des membres de la nouvelle équipe gouvernementale à qui il a souhaité plein succès dans l'accomplissement de leur mission au service de la Nation.

En effet, le Président de la République a instruit le nouveau Gouvernement à être celui de l'Action et de la Performance en poursuivant et en matérialisant la vision politique impulsée au plus haut niveau de l'Etat, laquelle vise à être constamment à l'écoute des populations et à améliorer leurs conditions de vie.

Par cette instruction, le Chef de l'Etat a demandé aux Membres du Gouvernement d'exercer désormais leur mission ministérielle beaucoup plus sur le terrain, au contact de nos concitoyens dans l'objectif d'une réelle adéquation de l'action publique aux problématiques réelles du quotidien des populations.

Aussi, prenant acte de ces Très hautes instructions, Madame le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a-t-elle adressé au Président de la République toute la gratitude et les remerciements du Gouvernement pour la confiance manifestée.

Madame le Premier Ministre Chef du Gouvernement a, par la suite, exhorté l'équipe gouvernementale à la Solidarité, à la Loyauté et à la Fidélité aux Institutions ainsi qu'à l'Exemplarité et au Travail, valeurs requises par le Chef de l'Etat pour l'accom-

plissement d'une mission ministérielle exclusivement tournée vers la recherche du bien-être des populations gabonaises.

Sur un tout autre plan, au titre du dynamisme de la coopération bilatérale entre la République Gabonaise et le Royaume d'Arabie Saoudite, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, a reçu en audience, ce jeudi 10 mars 2022, une importante délégation saoudienne conduite par Son Excellence Monsieur Ahmed A. KATTAN, Conseiller au Cabinet Royal, porteur d'un message de Sa Majesté le Roi Salman Ben Abdulaziz AL-SAOUD, Roi du Royaume d'Arabie Saoudite. Pour cette audience, l'Hôte du Chef de l'Etat était accompagné de Son Excellence Abdulrahman Salam S. ALDAHAS, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume d'Arabie Saoudite près la République Gabonaise.

Les échanges entre les deux Parties ont porté sur les sujets d'intérêts communs et, plus particulièrement, sur la demande de soutien à la candidature du Royaume d'Arabie Saoudite pour abriter l'Exposition Internationale 2030, lors des élections prévues en mars 2023 à Paris.

Par ailleurs, tenant compte de l'Allocution à la Nation du Président de la République, Chef de l'Etat, prononcée le mercredi 9 mars 2022, le Conseil des Ministres a pris acte, pour mise en oeuvre, de la levée de l'ensemble des mesures en vigueur arrêtées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 sur toute l'étendue du territoire national, parmi lesquelles la limitation du nombre de personnes participant aux cérémonies et rassemblements ainsi que l'interdiction de la pratique des activités culturelles et des sports collectifs.



Photo: DR

AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil des Ministres a délibéré sur les Affaires suivantes :

MINISTRE DE L'INTERIEUR

- le décret portant suppression des mesures de confinement relatives à la pandémie de COVID-19 ;
- le décret portant levée du couvre-feu sur l'étendue du territoire national ;
- le décret portant suppression de la mesure instituant le confinement partiel du Grand Libreville ;
- le décret portant suppression de la mesure instituant le confinement partiel du Grand Franceville.

Pris en application des dispositions de la loi n° 003/2020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires, les projets de décrets précités ont pour objet de mettre un terme à l'ensemble des mesures restrictives en vigueur prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 sur l'étendue du territoire national.

MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Le décret portant cessation du port obligatoire du masque dans les lieux publics pour la prévention et la lutte contre le COVID-19.

Le présent décret, pris en application des dispositions de la loi n° 003/2020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires, vise à mettre fin au port obligatoire du masque dans tous les espaces publics.

Toutefois, au regard du caractère particulier de la pandémie de COVID-19, le Conseil des Ministres rappelle que le port du masque reste fortement recommandé dans les espaces clos et que le respect du schéma vaccinal prescrit par les autorités sanitaires est de rigueur.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Au terme de la Communication de Monsieur le Ministre, le Conseil des Ministres a marqué l'accord de la République Gabonaise à la demande de soutien du Royaume d'Arabie Saoudite lors des élections prévues en mars 2023 à Paris pour désigner le pays devant abriter l'Exposition Internationale 2030.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE

- Hauts-Commissaires :

- MM. :
- Marcel ABEKE ;
 - Flavien NZENGUI NZOUNDOU ;
 - Raphaël NTOUTOUME NKOGHE.

- Commissaires :

- Madame Joséphine ANDEME MANFOUMBI ;
- Monsieur Frédéric MASSAVALA MABOUMBA.

MINISTRE DE LA COMMUNICATION

HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION (HAC)
- Président : M. Germain NGOYO MOUSSAVOU.

MINISTRE DU PETROLE ET DU GAZ

GAB'OIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Président du Conseil d'Administration : M. Claude AHAVI.

MINISTRE DES MINES

SOCIETE EQUATORIALE DES MINES (SEM)

- Directeur Général : M. Wesbert MOUSSOUNDA.
- Directeur des Opérations : M. Serge YENO YOYA.